



Madame la Députée, Monsieur le Député, Cher collègue,  
Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur, Cher collègue,

Vous le savez, le gouvernement a décidé d'abaisser la limitation de la vitesse à 80 km/h sur les routes de France, sans aucune consultation des Élus locaux, ni des associations représentant les automobilistes.

Aucune étude ne permet d'établir une baisse de l'accidentalité pour des vitesses comprises entre 80 et 90 km/h. De nombreux pays, après expérimentation, comme le Danemark, sont d'ailleurs revenus sur cette mesure.

La seule expérimentation lancée a été réalisée, sur seulement 3 tronçons pour un total de 81 km, après de grands travaux de chaussée et des glissières de sécurité ! Par contre, cette limitation va multiplier les dépassements dangereux sur les routes, notamment pour dépasser les poids lourds.

En vérité, c'est une bonne façon de contraindre les Français à abandonner totalement le réseau secondaire pour prendre les autoroutes payantes. Tout cela au détriment de l'attractivité de certains de nos territoires éloignés et parfois isolés, dont la route constitue souvent le seul moyen d'accès. Tout le monde n'habite pas à Paris !

Nous sommes le seul pays au monde qui met un frein à la mobilité territoriale, ce qui pénalisera tout particulièrement la ruralité. C'est une aberration !

Par ailleurs, le remplacement des panneaux de vitesse partout en France va coûter une fortune aux Français : 1 600 000 € sans compter la main d'œuvre.

Pour réduire la mortalité, il faut agir sur les vraies causes des accidents en s'attaquant à l'état de nos infrastructures routières et aussi en sanctionnant sévèrement les vrais délinquants de la route (conduite sans permis, sous l'empire de l'alcool ou de stupéfiants, récidivistes).

Les Français, dans leur immense majorité, ont compris que la mesure de limitation à 80 km/h était une mesure inefficace. Aussi, nous vous proposons de vous joindre à nous pour demander au Gouvernement le report de son application afin de mener une réelle expérimentation. Celle-ci **pourrait très bien avoir lieu dans le département du Premier ministre**, puisqu'il semble si convaincu de son efficacité.

En espérant que vous serez favorable à cette démarche, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Député, Madame, Monsieur le Sénateur Cher collègue, l'expression de notre haute considération.

Nicolas DUPONT-AIGNAN  
Député de l'Essonne

Jean-Louis MASSON,  
Sénateur de la Moselle